

Rien de mieux, si l'on disait un peu plus clairement que la légion de l'ordre ne doit pas avoir trois drapeaux, celui des trois vieux partis monarchiques, qu'il ne suffit pas même que deux de ces drapeaux s'abattent devant le troisième, mais bien que les trois partis monarchiques doivent disparaître et s'effacer, afin que la légion de l'ordre n'ait plus qu'un seul drapeau, le drapeau républicain, celui de la Constitution !

Le second conseil *aux bons citoyens*, c'est d'ouvrir largement leur bourse, non-seulement quand il s'agit d'actes de bienfaisance, mais encore quand il s'agit d'actes de salut public. La *Revue de Lyon* a déjà fait remarquer que cette partie de la proclamation est une énigme.

Le troisième conseil offre une obscurité semblable : *les bons citoyens doivent être résolus*. Un magistrat exhorte ses administrés au courage et à la *résolution*, en face de quelque grand danger public. L'ennemi est-il à nos portes ? s'agit-il d'aller défendre, avec les murs de notre cité et avec nos foyers domestiques, notre part de l'indépendance nationale ? Peut-être qu'on dira qu'il s'agit ici des factions intérieures, des partisans du désordre et de l'anarchie. Mais le Gouvernement a dissous notre garde nationale et a désarmé les citoyens de Lyon, les bons encore plus que les mauvais, car il est bien plus facile de désarmer les citoyens paisibles que les mal intentionnés. Le Gouvernement s'est par là chargé à forfait de nous défendre sans nous. Il a assez de l'armée ; nous ne ferions que le gêner et l'embarrasser. Avec dix mille soldats, sans garde nationale à Lyon, il répond de tout. Rétablissez la garde nationale, et il lui en faudra vingt-cinq mille. La *résolution* qu'on nous demande n'est donc point une qualité militaire. Mais, encore une fois, de quelle façon et dans quel but faut-il être *résolu* ?

La *Revue de Lyon* a déjà fait remarquer le singulier appel au Consulat, qui est comme le bouquet et la conclusion de la proclamation de M. de la Coste. Y a-t-il donc quelque chose de commun entre le Consulat de l'an VIII et la Présidence républicaine de 1848 ? Il nous semble qu'il eût été beaucoup plus simple et moins équivoque de dire : « Citoyens, j'apporte parmi vous les intentions libérales, loyales, « généreuses du Président de la République. Le nom de Bonaparte, « qui s'est illustré par la gloire, ne brillera plus que par la liberté. « Ne croyez ni les ambitieux, qui prêtent aux pouvoirs élevés leurs « vues personnelles, ni les ennemis qui les calomnient. Napoléon « Bonaparte, attaché au mandat qu'il tient du Peuple et de la Consti-
 * tution, le remplira dans son entier, et quand sa haute magistrature